



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

N°6 - 19 NOVEMBRE 2020

# LETTRÉ D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS  
À L'ÉCONOMIE TRICOLEURE



**JEAN-PIERRE LESTOILLE** - Directeur régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

## La transition écologique et énergétique : un enjeu majeur pour notre société

En France, le secteur du bâtiment est le plus fort consommateur d'énergie et représente le quart de nos émissions de gaz à effet de serre. La rénovation énergétique des bâtiments est à la fois une exigence écologique, sociale (lutte contre les passoires thermiques) et économique (emplois dans le secteur du bâtiment).

Au sein du plan de relance, **7,5 milliards d'euros** seront consacrés au logement et au bâtiment, avec un effort sans précédent pour la rénovation thermique sur l'ensemble des secteurs, parc privé, HLM, parc tertiaire, et parc des collectivités et de l'État.

Pour les particuliers, cet effort est concrétisé par le dispositif MaPrimeRenov' (voir article ci-dessous) et un système de guichet unique le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE).

# Les Actualités

## MaPrimeRenov'

Concernant les logements privés, France Relance accélère le dispositif sur 2021 et 2022 en lui consacrant **2 milliards d'euros supplémentaires**.

Le dispositif MaPrimeRenov' devient éligible à tous les ménages et copropriétés pour des travaux dès cet automne. En cohérence avec les propositions de la Convention citoyenne pour le climat, MaPrimeRenov' est également enrichie de plusieurs bonus afin d'encourager la résorption des passoires thermiques et la rénovation globale.



Un réseau de guichet unique, le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) doit se renforcer notablement grâce au partenariat entre l'État, l'Ademe, la Région et les autres collectivités locales.

L'ensemble des nouveaux barèmes et conditions sont à retrouver sur :



<https://www.faire.gouv.fr/>

<https://www.faire.gouv.fr/marenov>

<https://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/maprimerenov>

## SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

### LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ PARMIS LES RÉGIONS EN TÊTE SUR CE VOLET DU PLAN DE RELANCE

Les 30 premiers lauréats du fonds de soutien à l'investissement à destination des Territoires d'industrie ont été dévoilés en octobre. Ces projets représentent près de **20 M€ de subventions pour un total de 115 M€ d'investissements productifs**. Ils permettront aux entreprises concernées de diversifier leurs activités, de moderniser leurs procédés de fabrication et ainsi de pérenniser leur présence en Bourgogne-Franche-Comté avec à la clé la création de plus de 550 emplois.

Une cinquantaine d'autres projets ont été déposés : les services de l'État, en lien avec ceux de la Région, prennent contact individuellement avec chaque porteur de projet pour identifier la solution de financement la plus adaptée. Certains seront accompagnés sur cet appel à projets, d'autres par le conseil régional dans le cadre de son Plan de Relance, et enfin via d'autres dispositifs du Plan de Relance de l'État.



Nous avons à cœur de rendre cet accompagnement le plus lisible possible en orientant automatiquement les porteurs vers le bon outil.

Un soutien direct à la sous-traitance automobile suit également son cours. 85 premiers sous-traitants automobiles seront ainsi accompagnés dans leurs projets d'investissement en France.

Parmi eux, 21 projets automobiles se trouvent dans la région. Cet appui en subventions de près de 15 M€ permettra de générer près de 40 M€ d'investissement productif en Bourgogne-Franche-Comté.

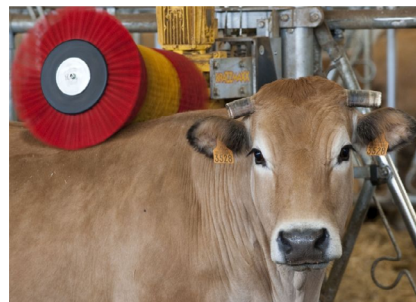
Enfin plusieurs dizaines de projets d'investissement ont été plus récemment déposés : de la part de sous-traitants aéronautiques, ou d'entreprises qui ont préféré attendre avant de candidater à des aides à la décarbonation ou à l'industrie du futur. L'instruction de ces dossiers a lieu au fil de l'eau.



## FILIÈRES ANIMALES

### MODERNISATION DES OUTILS D'ABATTAGE

La région Bourgogne-Franche-Comté compte 17 abattoirs de boucherie, une cinquantaine d'abattoirs de volailles agréés, et plus d'une centaine de petites structures permettant d'assurer un maillage territorial et une valorisation directe des productions agricoles. La modernisation de ces outils est essentielle pour répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire, aux attentes croissantes des Français en matière d'alimentation territorialisée et de protection animale. Elle est également source d'emploi dans nos territoires.



UN APPEL À PROJETS national sera lancé d'ici fin 2020 dont les objectifs sont :

- **soutenir** des projets améliorant les pratiques en termes d'hygiène alimentaire et de protection animale,
- **améliorer** les conditions de travail des opérateurs, tout en assurant un meilleur respect du bien-être animal,
- **moderniser** les outils d'abattage et améliorer la compétitivité de ces entreprises.

**Sont éligibles les abattoirs de boucherie et de volailles, agréés ou non.**

Pour déposer un dossier, contacter : [srea.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:srea.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Plus d'information

[www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/modernisation-abattoirs](http://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/modernisation-abattoirs)

## INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉS VERTES

Le Plan de Relance prévoit des crédits conséquents pour les infrastructures de transport et vers une mobilité d'avenir répondant au défi du changement climatique :



**112 M€** sont apportés en complément des crédits CPER sur 2021 et 2022, pour conforter les opérations en projet dans les domaines routier et ferroviaire.

**Abondement des crédits** disponibles pour les appels à projet du plan vélo, notamment en faveur de l'aménagement du réseau cyclable.

**1,9 Md€** pour le plan automobile, notamment en soutien de la filière des véhicules propres et du déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques sur le territoire.

En savoir plus

[www.ecologie.gouv.fr/france-relance-transition-ecologique#e1](http://www.ecologie.gouv.fr/france-relance-transition-ecologique#e1)



## SOUTIEN DE LA FILIÈRE « TRANSFORMATION ET VALORISATION DES DÉCHETS »

Conformément aux objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 et aux propositions de la Convention citoyenne pour le climat, le Gouvernement est pleinement mobilisé, notamment via le plan « France Relance », pour aider les entreprises de la filière de transformation et de valorisation des déchets à réduire leur impact environnemental. Plusieurs mesures ont été annoncées début novembre :

- **Le renforcement des bonus à l'incorporation de plastique recyclé dans les emballages.**
- **La mobilisation des mesures « économie circulaire » du plan « France Relance » pour accélérer la transformation du secteur. Dotées de 500 millions d'euros sur deux ans, ces actions visent à soutenir les investissements de développement du réemploi et du recyclage et de modernisation des moyens de collecte, de tri et de valorisation des déchets.**
- **L'ouverture de la concertation des parties prenantes concernant un décret qui fixe d'ambitieux objectifs de réduction, de réemploi et de recyclage pour les emballages plastiques.**

## LES SERVICES DE PÔLE EMPLOI, DISPONIBLES À DISTANCE

Sur le site [messervices.pole-emploi.fr](https://messervices.pole-emploi.fr), les demandeurs d'emploi peuvent notamment consulter les services conçus pour les aider dans leurs démarches de recherche d'emploi ou trouver une formation.



Afin d'assurer un fil d'information continu, une foire aux questions des demandeurs d'emploi et des entreprises sera prochainement mise en ligne sur

[pole-emploi.org](https://pole-emploi.org)



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

[planderelance.gouv.fr](https://planderelance.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*